

Janvier 2011

AGRO

Demande de principe (DDP)

Droit public

Ce document administratif renseigne l'administration sur les vœux de l'enseignant pour la rentrée 2011. Il faut impérativement renseigner l'annexe 1 et émarger l'annexe 2 pour participer au mouvement. La DDP n'engage pas l'enseignant.

Enseignants exerçant sur 2 sites

Les agents concernés recevront une indemnité compensatoire dont les modalités de versement seront annoncées courant janvier.

Contactez vos responsables nationaux : b.ryo@spelc-fed.fr et b.lepers@spelc-fed.fr

Négociations salariales 2010 (NAO)

Droit privé

Malgré un front syndical uni,
il n'y aura rien pour les personnels de droit privé.

**le SPELC dénonce cet échec navrant
mais continuera à se battre au service de tous les personnels.**

**Le SPELC vous adresse
ses meilleurs vœux
pour 2011.**

